

Révision partielle de l'ordonnance sur l'aide sociale (OASoc) : invitation à participer à la consultation

Révision partielle de l'ordonnance sur l'aide sociale (OASoc)

Ouverture de la consultation

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la consultation concernant la révision partielle de l'ordonnance sur l'aide sociale (OASoc), qui dure **du 1er octobre au 1 novembre 2026**.

En raison de changements intervenus au niveau fédéral, des adaptations doivent être apportées au projet de révision totale de l'ordonnance sur l'aide sociale (OASoc ; RSB 860.111), qui n'a pas encore été adopté à l'heure actuelle (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2027). La modification partielle devrait être introduite au 1^{er} mars 2027.

Il s'agit de fixer le montant du forfait pour l'entretien en faveur des *personnes à protéger au bénéfice d'une autorisation de séjour* au niveau de celui accordé dans l'aide sociale en matière d'asile, une fois que le principe de l'égalité de traitement avec les personnes résidant en Suisse inscrit dans la législation fédérale aura été supprimé.

Les **documents** sont disponibles à l'adresse suivante : [Procédures législatives en cours](#)

Votre prise de position peut être saisie et envoyée en ligne par l'intermédiaire de la **plateforme de participation numérique**. Vous y trouverez le projet de révision et le rapport explicatif, présentés respectivement par disposition et par chapitre.

Pour participer à la consultation, veuillez activer votre compte d'utilisatrice ou d'utilisateur, qui a déjà été préparé à votre intention (*Remarque: si votre institution fait partie de la liste des destinataires et a donc reçu la présente invitation*). La procédure est simple, sûre et rapide. En cas de questions, n'hésitez pas à vous rendre dans notre [section d'aide](#).

[Ouvrir le projet](#)

Nous vous saurions gré de bien vouloir utiliser la plateforme. En saisissant vos commentaires en ligne, vous facilitez l'évaluation de votre avis, ce qui nous permet de travailler plus efficacement.

Si vous souhaitez toutefois nous transmettre votre prise de position par un autre canal, vous pouvez nous l'envoyer **d'ici au 1 novembre 2026** par courrier électronique (PolitischeGeschaefte.gsi@be.ch).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Madame Fabienne Zannol (Division juridique, 031 636 90 64, fabienne.zannol@be.ch) ou à Monsieur Christian Amstutz (Division Intégration, asile et aide sociale, 031 636 19 14, christian.amstutz@be.ch).

En vous remerciant d'ores et déjà pour votre participation, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration